



## Charte de l'adhérent 2015 AFECTI

J'adhère à l'Association AFECTI et m'acquiesce de ma cotisation annuelle de **50 euros** (régime général) ou **30 euros** (retraités sans mission et n'en recherchant pas, consultants jusqu'à 35 ans, étudiants, ou personnes sans emploi et ne recherchant pas de mission)

En tant que membre de l'Association, j'en accepte la Charte d'adhésion qui régit les règles de conduite des membres au sein de l'Association.

Nos objectifs, conformément à nos statuts, sont les suivants:

- Assurer une **liaison entre les adhérents et les services et organismes publics et privés, nationaux et internationaux**, chargés de la coopération technique internationale. Par là, constituer et maintenir entre les adhérents une **communauté de réflexion et d'action sur les problèmes de développement**.
- Participer à : la sélection d'experts et de consultants reconnus professionnellement, l'activité du réseau international des associations d'experts et de consultants de la coopération technique internationale ayant les mêmes objectifs, la réalisation de contenus de projets de coopération, l'assistance à la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage, ainsi qu'à des groupements de partenaires en vue de répondre à des appels d'offres internationaux, la réalisation d'audits, la conformation aux exigences de qualité des normes internationales, l'amélioration de la coopération technique internationale.
- Contribuer au **développement qualitatif des échanges techniques, culturels et commerciaux par tous moyens et, notamment, par des actions d'information, de sensibilisation, de formation et de coordination**. S'il y a lieu, par la recherche de financements adaptés pour mener à bien des projets de développement et par la création d'une société.
- Contribuer, en liaison avec les organismes compétents, au **recrutement, à l'information, à la sensibilisation et à la formation des personnels** destinés à participer aux projets de développement.
- Développer les **relations avec tous organismes privés ou publics** régionaux, nationaux et internationaux qui engagent des actions de développement et, d'une façon plus générale, coopérer avec toutes personnes physiques ou morales poursuivant les mêmes buts.
- Défendre les **intérêts professionnels, moraux et matériels** de ses adhérents, en conformité avec l'objectif social défini par les présents statuts.
- Sensibiliser la jeunesse aux problèmes du développement et la préparer à un partenariat actif dans la coopération technique internationale.

Dans cet objectif, je m'engage à promouvoir les missions et objectifs de l'association notamment :

- Informer les autres adhérents des offres de mission éventuelles,
- Répondre aux sollicitations d'autres adhérents,
- Partager des informations et des contacts,
- Participer aux activités de l'association, dans la limite de mes disponibilités,
- Respecter l'éthique de terrain dans mes travaux,
- Guider mes activités dans un souci d'excellence

Chaque adhérent est co-responsable de l'application de cette charte.